

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT de REDON
CANTON de BAIN DE BRETAGNE

COMMUNE DE ST SULPICE DES LANDES
35390

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Affiché le

ID : 035-213503162-20230323-2023SUBVCM SV-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice :..... 12

Présents :..... 10

Votants :..... 11

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le Jeudi 23 Mars à 19h30

le Conseil Municipal de la commune de SAINT SULPICE DES LANDES dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ORDINAIRE, à la Mairie, sous la présidence de Victor LERMITE, Maire.

Date de convocation :

16 mars 2023

Présents : A. LE MOUROUX, C. ROULLEAU, S. MONNIER, F. VIEL,
JM BODIER, D. ZIETEK, V. LERMITE, L. MULLER,
D. PAITEL, A. HUET,

Absent : JM JARRET

Absent représenté : C. TRIHAN pouvoir à L. MULLER

Délib 23/03 n°6

Objet : Subvention communale au Club Multi-Sports Sud Vilaine

Mr le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention du Club Multi-Sports Sud Vilaine pour l'année 2023 d'un montant de 8 000 € pour les 4 communes de l'ancien Pays de Grand-Fougeray.

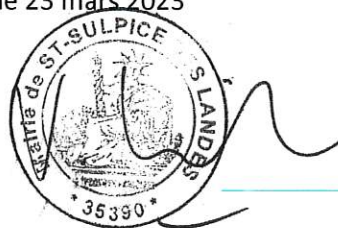
La répartition pourrait se faire au prorata du nombre d'habitants.

La commune compte 836 habitants, le montant serait donc de 1 154 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, unanime accepte de verser 1 154 € au CMSV.

Fait et délibéré le 23 mars 2023

Le Maire,



Victor LERMITE

La secrétaire de séance : Lucie MULLER

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Lucie Muller, the secretary of the meeting.

Pour extrait certifié conforme, le registre dûment signé